

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 29 mai 2017, à 18h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

La présente séance a été dûment convoquée par Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière. La convocation à la session spéciale du conseil a été signifiée, conformément à l'article 156 du code municipal, le 29 mai 2017.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Thérèse Adam, conseillère, Johanne Pagé, conseillère et Valérie Payette, conseillère tous formants quorum sous la présidence de Mario Houle, maire.

Est absente : Marie-Pier Houle, conseillère (absence motivée)

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Mario Houle, constate le quorum à 18h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2017-05-121

2. ORDRE DU JOUR SELON LA CONVOCATION À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution d'octroi de contrat pour l'appel d'offres publiques des travaux de Réfection de l'enveloppe et réaménagements intérieurs - Bâtiment Primevère Municipalité de Sainte-Élisabeth
4. Embauche aide – Lorraine Gamelin
5. PAARM – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2017-05-122

3. Résolution d'octroi de contrat pour l'appel d'offres publiques des travaux de Réfection de l'enveloppe et réaménagements intérieurs - Bâtiment Primevère Municipalité de Sainte-Élisabeth

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publiques dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe et réaménagements intérieurs du bâtiment Primevère ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu qu'une soumission de l'entreprise Construction Eiffel inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architecte ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est beaucoup plus élevé que le projet initial ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'étudier les prix et travaux soumis avant de prendre une décision ;

De reporter le point au prochain conseil, soit lundi le 5 juin 2017.

Adoptée

2017-05-123 3. Embauche aide – Lorraine Gamelin

CONSIDÉRANT les différents dossiers que Lorraine peut finaliser et qui sont en attentes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Lorraine Gamelin viennent aider au travail de bureau environ (huit) 8 journées pendant les prochaines semaines afin de finaliser les différents dossiers.

Adoptée.

2017-05-124 4. PAARM – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT les investissements à réaliser sur les routes de la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'investir un montant maximum de trente mille dollars en travaux de revêtement mécanisé de la chaussée dans le Chemin Saint-Martin, le Rang de la Chaloupe ainsi que le Rang de la Rivière Nord.

Adoptée

5. Période de questions

Aucune question n'est posée.

2017-05-125 6. Levée de la séance

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 18h20.

Je, Mario Houle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

3

Mario Houle
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière